

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2025/012

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Serge SOHIER, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : PERLA – Signature d'une convention

Monsieur le Président ne prend pas part à la délibération.

Vu la délibération B2023/063 du 30 mars 2023 du bureau communautaire de la CCPL validant un schéma directeur multi-énergies multi-acteurs,

La CCPL est coordinateur de la démarche PERLA (Plateforme d'Energies Renouvelables à Lannemezan), laquelle vise à porter une initiative d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur la Zone Industrielle de Peyrehitte.

PERLA regroupe 12 industriels (Arkema, Knauf Insulation, PSI Environnement, Dalkia, LBE, Mécamont Hydro, Mersen Boostec, Prugent, HyLann (Qair et DH2), Teréga, Véolia Eau France), 1 chef de file (ESL), 1 coordinateur (CCPL), la commune de Lannemezan et Rives et Eaux Sud-Ouest (ancienne CACG) avec un suivi de l'AREC et un soutien de l'ADEME (étape 1 et 2).

Ce travail collaboratif, initié par la CCPL, est salué par un grand nombre d'acteurs économiques (industriels, autres démarches similaires, etc.) et institutionnels du territoire (préfecture, sous-préfecture, DREAL, Région Occitanie, département des HP, etc.).

La 1^{ère} étape a été un succès puisqu'elle a confirmé des synergies possibles entre acteurs via 6 axes d'optimisation énergétique et de décarbonation, ainsi qu'un scénario commun préférentiel identifié par la réalisation d'un schéma multi-énergies multi-acteurs.

Une 2^{ème} étape est en cours de lancement, elle consistera à pré-confirmer la faisabilité technico-économique de ces 6 axes, estimer les budgets des études conceptuelles et avoir une première idée du pilotage des échanges commerciaux. L'objectif étant de préparer l'étape 3 avec le lancement des études conceptuelles détaillées.

Teréga Solutions serait Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la durée de cette étape sera de 5 mois (à compter de la signature de la convention). L

Le coût de l'étude est de 24k€ HT avec un soutien de l'ADEME de 60% soit 14.4k€, le reste à charge est de 9,6k€.

Les partenaires financiers sont les industriels et ESL, le coût pour chacun d'eux est de 800 €.

Il est proposé à la CCPL de signer une convention de partenariat avec l'ensemble des partenaires, sans contrepartie financière.

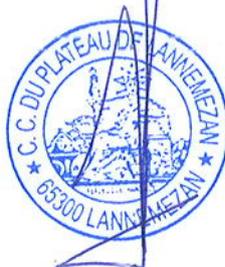
LE BUREAU

Le Vice-Président en charge du développement économique entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

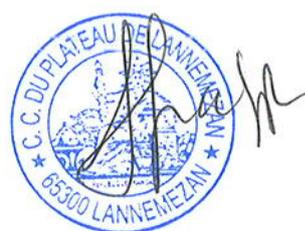
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention de partenariat pour l'opération collaborative PERLA « AMO : préparation au lancement des études conceptuelles détaillées (phase 2) »

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 21 FEV. 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250207-2025-012B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025